

DOSSIER

INSCRIPTION CHANTIER JEUNES 2026



Le
Thillay

QU'EST-CE QU'UN CHANTIER JEUNES ?

Le Chantier Jeunes, c'est :

- S'engager au sein d'une équipe de 10 jeunes pour deux semaines à hauteur de 5 heures par jour ;
- Participer à des missions d'intérêt général dans des domaines variés : entretien des espaces verts, des équipements sportifs, accueil physique, animation et encadrement de manifestations...

En contrepartie, chaque jeune recevra une aide financière d'un montant de 450€ pour les deux semaines.

CONDITIONS D'OBTENTION

- Avoir entre 16 et 25 ans révolus au premier jour de la mission,
- Résider à Le Thillay,
- Avoir un projet à financer.

DEMARCHE

Le retrait du dossier s'effectue à l'accueil de la mairie, au centre ados, ou en ligne sur le site internet de la commune.

Le dossier devra être rapporté, complété, signé et accompagné des pièces justificatives aux mêmes endroits.

REPONSE A LA CANDIDATURE

Les candidatures seront traitées en fonction de leur ordre d'arrivée jusqu'à atteindre l'effectif maximal de 10 participants par session après avis d'un comité de décision composé d'élus et d'agents administratifs.

Vous serez recontacté afin de vous indiquer si votre candidature est retenue ou non.

ENTRETIEN DE SIGNATURE

Une fois votre candidature retenue et confirmée par nos soins, vous serez convoqué(e) à un entretien (individuel ou collectif) qui permettra la signature du contrat d'engagement et la constitution des équipes.

PIÈCES CONSTITUTIVES DU DOSSIER

Attention, tout dossier incomplet ne pourra être traité.

☐

Le présent dossier dûment rempli

☐

Photocopie recto-verso de la carte d'identité

☐

Justificatif de domicile ou attestation d'hébergement
(Si le nom de famille du justificatif de domicile n'est pas le même que le vôtre)

☐

Photocopie des vaccins dans le carnet de santé

☐

Photocopie de l'attestation d'assurance responsabilité civile en cours

☐

RIB

Pour tout renseignement complémentaire merci de contacter le secrétariat général au 01 39 33 91 23
ou par mail secretariatgeneral@mairie-le-thillay.fr

RÈGLEMENT DU DISPOSITIF CHANTIER JEUNES



I - CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Chantier Jeunes est un dispositif proposant aux jeunes thillaysiens âgés de 16 à 25 ans, des missions auprès des services municipaux contre la participation au financement d'un projet personnel. Leur implication au sein de la vie citoyenne locale est encouragée en les soutenant dans un de leur projet.

1 - Objectifs du Chantier Jeunes

- Responsabiliser le jeune dans une tâche qui lui est confiée,
- Valoriser l'action au profit de l'intérêt général,
- Favoriser la mixité, les rencontres et les échanges,
- Implication du jeune dans la vie de la commune,
- Acquérir une autonomie pour mener à bien son projet,
- Avoir une première approche du milieu professionnel,
- Aider les jeunes à financer un projet d'intérêt général ou un projet collectif de type humanitaire, un projet personnel favorisant le soutien à l'étude (formation, BAFA, fournitures scolaires ou sportives et matériel informatique) et/ou le développement de la mobilité (code de la route, aide au permis de conduire).

2 - Le Public

Sont concernés par les Chantiers Jeunes, tous les jeunes de 16 à 25 ans, habitant sur la commune.

3 - Organisation

20 jeunes seront sélectionnés au titre de l'année 2026.

Deux sessions de deux semaines seront organisées :

- Session du 20 au 30 avril 2026 inclus - Peinture du mobilier urbains.

Cette session sera coordonnée par les Services Techniques de la commune.

Des équipements de protection individuelle seront mis à disposition des jeunes.

Le repas du déjeuner ne sera pas pris en charge.

Les horaires d'intervention : 9H30 - 12H | - 14H - 16H30.

- Session du 6 au 17 juillet 2026 inclus - Soutien aux festivités d'été.

Cette session sera coordonnée par le service culturel et événementiel de la commune.

Le repas du déjeuner ne sera pas pris en charge.

Les créneaux horaires d'intervention : 10H30 - 12H00 | - 14H00 - 17H30.

Les horaires pourront être revus en cohérence avec la planification des événements.

4 - Financement du projet

Chaque jeune recevra une aide financière d'un montant de 450€ pour les deux semaines.

Toute mission non réalisée dans sa globalité ne sera pas indemnisée sauf en cas d'absence justifiée. Un versement au prorata pourra être organisé.



II - CHANTIERS

5 – Nature et durée de l'activité

Au sein du dispositif « Chantier Jeunes », le jeune s'engage à participer à des missions visant à l'amélioration du cadre de vie, pour une période de deux semaines à hauteur de 5 heures par jour, au sein d'une équipe de 10 jeunes.

Au lancement de la mission, le coordinateur précisera pour chaque jour : le lieu de mission et la nature des tâches à effectuer.

Le jeune ne peut pas choisir ses missions, et le jeune s'engage donc à potentiellement pouvoir participer à l'ensemble des missions qui sont présentées.

Exemple :

- Travaux d'entretien d'espaces verts et/ou d'aménagements extérieurs.
- Travaux d'entretien au sein des équipements sportifs.
- Animation d'ateliers, aide logistique, accueil et orientation des administrés.

En cas d'intempéries, les chantiers proposés pourront être modifiés. Les jeunes seront encadrés par des agents de la ville qui seront leurs référents pendant toute la période du chantier.

6 – Durée

Chaque session dure 10 jours. Chaque mission commencée doit être terminée.

7 – Horaires

Les jeunes devront être présents aux horaires suivants :

- Peinture du mobilier urbains : 9H30 - 12H | 14H - 16H30.
- Soutien aux festivités d'été : 10H30 - 12H | 14H - 17H30.

Les horaires pourront être modifiés selon les besoins et ce en accord avec le jeune.

Le lieu de rendez-vous et le planning seront fixés au début de chaque mission.

8 – Equipements de protection

Les missions à réaliser pouvant être salissantes, il est sous la responsabilité du jeune de se présenter avec des vêtements adaptés à ces missions. Le port de chaussures fermées est obligatoire.

Des vêtements de protection ainsi que du matériel de protection (gants, masques, ...) seront mis à la disposition des jeunes si la mission le nécessite. Ces derniers devront être restitués à la fin du chantier.

III - MODALITÉS D'INSCRIPTION

9 – Conditions d'inscription

Être âgé de 16 à 25 ans révolus au premier jour de la mission et habiter la commune.
Afin de délibérer sur les dossiers envoyés le jeune devra envoyer un CV et une lettre de motivation en expliquant son projet et ses motivations à l'appui de son dossier de candidature.

10 – Modalités d'inscription

Les dossiers d'inscription devront être retirés auprès

- De l'accueil de la mairie,
- De l'accueil du centre ados,
- En téléchargeant sur le site de la commune.

Le dossier devra être rapporté, complété, signé et accompagné des pièces justificatives auprès

- De l'accueil de la mairie
- De l'accueil du centre ados,

Tout dossier incomplet ne pourra être traité.

11 – Pièces constitutives du dossier

- Dossier d'inscription dûment rempli
- Photocopie de la carte d'identité recto verso
- Justificatif de domicile ou attestation d'hébergement
- Photocopie des vaccins dans le carnet de santé
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours
- RIB

12 – Sélection des candidats

Les candidatures seront traitées en fonction de leur ordre d'arrivée jusqu'à atteindre l'effectif maximal de 10 participants (e)s par session après avis d'un comité de décision avec une priorité pour les jeunes ayant un projet. Les jeunes non retenus seront informés par courrier et placés sur liste d'attente (en cas de désistement).

13 – Versement du financement

Chaque jeune participant au Chantier Jeunes fait part, lors de son inscription, soit d'un projet personnel détaillé en quelques mots ou soit de leur motivation.

Le jeune se verra verser au titre de l'année 2026, pour l'intégralité de son engagement une indemnité financière à hauteur de 450 € par virement bancaire sur son compte par rapport au projet personnel favorisant le soutien à l'étude (formation, fournitures scolaire ou sportive et matériel informatique), et/ ou le développement de la mobilité (code de la route, aide au permis de conduire, formation BAFA) ou à un projet collectif de type humanitaire / d'intérêt général.

En cas d'absence injustifiée (non présentation d'un certificat médical ou d'une convocation administrative), le financement sera versé au prorata du nombre de journées effectuées entièrement.



VI - RÈGLES DE VIE

14 – Engagement du jeune

Le jeune s'engage à :

- Être à l'heure sur le lieu du chantier.
- Réaliser les tâches qui lui sont confiées.
- Respecter le matériel mis à sa disposition.
- Avoir une attitude respectueuse (politesse et civilité) envers les autres jeunes et les agents de la collectivité, les administrés et les élus.
- Fournir un certificat médical en cas d'absence.
- Ne commettre aucun vol, ni vandalisme.
- Ne consommer ni alcool, ni produits stupéfiants.
- Respecter les consignes.

Le jeune s'engage à tenir ses engagements jusqu'à la fin du chantier. Toute attitude incorrecte pourra entraîner le renvoi du jeune.

15 – Engagement de la commune

La ville de Le Thillay s'engage à veiller au bon déroulement du Chantier Jeunes.

Les encadrants du Chantier Jeunes se doivent de :

- Manifester politesse et civilité.
- Ne pas faire acte de violence verbale ou physique aux personnes.
- Veiller à l'intégrité physique et morale du jeune.
- Permettre de travailler dans un cadre sécurisant.

16 – Droit à l'image

Au cours des chantiers, des agents municipaux peuvent être amenés à prendre des photos ou des vidéos des participants. Une autorisation spécifique au droit à l'image (se référer à la fiche d'inscription) est à compléter et à signer.

17 – Assurance

La ville est assurée au titre de sa responsabilité civile pour les accidents pouvant survenir durant le temps où les jeunes sont pris en charge par la commune.

Les jeunes participants au dispositif doivent être assurés en responsabilité civile pour tous les dommages matériels, corporels ou immatériels subis ou causés par eux-mêmes durant les activités.

Les participants et les parents doivent vérifier que leur assurance individuelle ou l'assurance scolaire couvre également leur responsabilité civile pour les accidents que pourrait provoquer le participant pendant la durée du dispositif, ainsi que les accidents dont le participant pourrait être victime sans que la responsabilité de la ville ne soit engagée.

18 – Responsabilité

Les jeunes sont sous la responsabilité de la ville pendant la durée du Chantier Jeunes.

Les effets personnels, argent, portable ou autre reste sous l'entière responsabilité du jeune. La commune et les encadrants déclinent toute responsabilité en cas de perte, de casse ou de vol.

19 – Soins médicaux

Les participants ou leurs responsables légaux devront signaler s'ils sont sujet à des allergies et/ou soins particuliers. En cas d'urgence ou d'accident grave, il sera fait appel en priorité aux services d'urgence (SAMU, Pompiers).



V - SANCTIONS

Le non-respect des différents articles entraînera l'exclusion définitive du jeune.
L'agent communal se donne le droit de prendre des mesures particulières à l'égard des jeunes qui ne répondraient pas aux obligations d'assiduité et/ou de ponctualité. Tous retards successifs entraîneront un arrêt du dispositif et l'annulation du financement.



J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à le respecter

Nom Prénom

.....

Fait à

Le / /

Signature

précéder de la mention "lu et approuvé"

CANDIDATURE CHANTIER JEUNES

Photo
d'identité

VOS COORDONNEES

Prénom :

Nom :

Date de naissance : / / Age :

Adresse :
.....
.....

Téléphone :

Mail :

SESSIONS

☐ Peinture du mobilier urbains.

Taille de t-shirt : ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL Pointure de chaussures :

☐ Soutien aux festivités d'été.

Taille de t-shirt : ☐ S ☐ M ☐ L ☐ XL ☐ XXL

SITUATION ACTUELLE

☐ Scolarisé (précisez l'établissement)

☐ Demandeur d'emploi

☐ Autre (précisez)

Je soussigné :

Certifie que l'intégralité des informations mentionnées sont exactes.

Fait à, le / /

Signature

Précéder de la mention « lu et approuvé »

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Dans le cadre des Chantier Jeunes, des photos ou reportages peuvent être réalisés avec les participants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune (sur le site de la commune, le magazine municipal et les réseaux sociaux de la mairie) et non à des fins commerciales.

Je soussigné (Prénom/Nom) :

.....

☐

Autorise les prises de vues

☐

Refuse les prises de vues

Fait à, le / /

Signature

Précéder de la mention « lu et approuvé »

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Si le nom de famille du justificatif de domicile est différent du vôtre.

Je soussigné (Prénom/Nom du responsable légal) :

.....

Atteste sur l'honneur héberger (Prénom/Nom du jeune) :

.....

À l'adresse suivante (Adresse complète) :

.....

Fait à, le / /

Signature

Précéder de la mention « lu et approuvé »



www.mairie-le-thillay.fr

